

## Comité de quartier de Taussat

### Compte rendu de la réunion du vendredi 11 mai 2018

#### Présents :

Madame Marie Mercier, Madame Nathalie Barran-Darcos, Madame Catherine Meynard, Madame Françoise Chartier-Beis, Monsieur Bernard Thoison, Madame Béatrice Aurientis (référente Mairie).

En présence également, pour la première partie de la réunion concernant le plan de gestion des eaux pluviales de Lanton, de Madame Marie Larrue, Maire de Lanton, de son premier adjoint, des présidentes des comités de quartier de Cassy et Lanton, de l'adjointe à la culture et de l'adjoint à l'environnement et au développement durable, ainsi que la DGS du SIBA, Sabine JEANDENAND.

#### Absents ou excusés :

Aucun

#### **1- Gestion des eaux pluviales de Lanton :** (présentation par Mme JEANDENAND du SIBA)

Des aménagements sont nécessaires au niveau des quartiers du Vieux port de Taussat et de Robinville, surtout depuis la tempête Xynthia : il y a des problèmes d'évacuation des eaux pluviales et de submersion marine.

Un inventaire des réseaux a été effectué par le bureau d'études Pure Environnement en 2011 avec cartographie de la topographie et des ancrages. Cette étude a permis de réaliser une modélisation des écoulements des eaux pluviales des bassins versants en période de pluies intenses (pluies décennales) et en concomitance avec les marées de vives eaux (coeff. supérieur à 102).

Il en résulte des zones de débordement ayant diverses causes : diamètres des tuyaux insuffisants, exutoires insuffisants, puits d'infiltrations inefficaces.

Le bureau d'étude a fait des propositions pour améliorer la situation : prévoir des *noues* pour chaque zone (soit 3) qui servent de zone tampon en cas de forte pluie et permet de s'affranchir des grandes marées.

NOUE : bassin de régulation avec des pentes de 6 pour 1, non clôturé. Il ne fait pas plus de 70 cm de profondeur et ne sont alimentés qu'en période de fortes pluies et se vident naturellement vers le Bassin d'Arcachon. Il n'est soumis à des contraintes que lors de marées hautes avec un coeff. de plus de 80.

La précédente municipalité qui avait commandé cette étude n'a pas donné suite aux propositions, bien que le budget ait été prévu par le SIBA.

Proposition du SIBA : réaliser 2 noues (et non 3 comme initialement proposé par le bureau d'étude, afin de limiter l'espace occupé). Cette proposition est inscrite au budget mais le projet n'est pas encore finalisé, il est en cours d'étude. L'avancement du projet est prévu pour le deuxième semestre 2018.

Ce projet sera réalisé sur le Domaine Public Maritime, ce qui nécessite une sollicitation des services de l'Etat ainsi que des demandes d'AOT, non effectuées à ce jour. Les entreprises non pas encore été contactées et le budget n'est pas encore défini.

### Questions :

Marie Larrue : Quels seront les changements visuels pour les riverains ?

⇒ Ce sera une réalisation à faible déclivité et peu creusée afin d'éviter l'effet de nappe. Il sera utilisé un système de déblais/remblais : certaines zones seront rehaussées par la matière extraite des zones abaissées.

L'aspect visuel ne sera que peu modifié, voire même amélioré. Les zones ne seront pas clôturées et réalisées en accord avec le projet de cheminement piéton de la Mairie. Des panneaux d'information seront installés.

Ce projet sera finalisé par le SIBA en concertation avec la Mairie et les comités de quartiers concernés.

Cathy Meynard : Il y a urgence à remettre en état le perret en regard de ce projet.

⇒ Cet aspect ne concerne pas le SIBA mais sera pris en compte : il est nécessaire de faire attention à ne pas faire de décharge derrière le perret au risque d'aggraver le problème.

Mme Meynard porte à l'attention de Mme JEANDENAND que les inondations sont plus liées aux submersions marines qu'aux eaux pluviales.

⇒ Les clapets seront révisés et remis en état afin d'être opérants

⇒ Il faut faciliter l'évacuation des eaux, quelle qu'en soit l'origine afin qu'elles ne stagnent pas. Certaines retenues d'eaux sont sur des parcelles privées, et il est impossible des réaliser des travaux dans ce cas ou d'obliger les particuliers à réaliser des travaux de cet ordre.

⇒ Une circulation hydraulique dynamique sera mise en place afin d'éviter l'apparition de marécages et limiter la prolifération des moustiques.

Cathy Meynard : Quelle sera la proximité par rapport aux habitations ?

⇒ Le projet étant en cours d'étude, il n'y a pas de réponse pour le moment.

Françoise Chartier : Y a-t-il une prise en compte de l'alias ? Est-il prévu de planter des arbres ?

⇒ Mme JEANDENAND : L'alias est pris en compte dans le projet.

⇒ Mme Larrue : la zone concernée et le chemin piéton seront paysagés et plantés de végétaux afin de prendre ce sujet en compte.

Mme JEANDENAND précise que dans les zones de Marsala et Lénan, il y aura un rétablissement de la circulation de l'eau : l'entretien des fossés et des écoulements sont à la charge des particuliers. Etant donné qu'il est impossible de forcer les particuliers à réaliser ces travaux, le projet est que la mairie de Lanton acquière le foncier concerné afin que le SIBA puisse recalibrer les fossés et réaliser les autres travaux nécessaires et éventuellement faire une piste cyclable.

*La suite de la réunion se passe en présence des seuls membres du comité de quartier de Taussat (Madame Marie Mercier, Madame Nathalie Barran-Darcos, Madame Catherine Meynard, Madame Françoise Chartier-Beis, Monsieur Bernard Thoison, Madame Béatrice Aurientis)*

## **2- Gestion du stationnement des campings cars :**

Nous sommes la seule commune du Bassin d'Arcachon à ne pas faire payer le stationnement des campings cars. Pour information, Andernos fait payer 14,50€/jours.

Dans notre commune ils sont très nombreux.

Nous proposons d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement des campings cars dans les rues où ils passent la nuit.

*Proposition soumise au vote du comité : 5 pour, 0 contre*

Nous proposons également une extension du parking existant (au niveau du port de Taussat) et de faire payer le stationnement. De même nous proposons de mettre en place une borne de vidange des eaux grises.

Par extension, nous souhaitons la mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement des camions à l'entrée du port et au niveau du restaurant « le F ».

Mme Barran-Darcos porte à l'attention générale que les panneaux de limitation de vitesse à 30 KM/H de la rue Duguay Trouin sont au sol et souhaite donc qu'ils soient remis en place.

## **3- Circulation place de Courcy :**

Mme Catherine Meynard nous informe que les Taussatois ne souhaitent pas de changement de la circulation au niveau de la place, mais souhaitent une sécurisation de la circulation et des piétons dans cette zone.

Béatrice Aurientis propose la mise en place d'une bande piétonne entre la plage et le bourg, le long de la route. Elle serait matérialisée et sécurisée par des barrières en bois.

*Proposition soumise au vote du comité : 5 pour, 0 contre.*

Nous proposons que la vitesse soit limitée à 30 KM/H entre le rond-point des Fontaines et la place de Courcy, sachant que dans cette zone la circulation est lente compte tenu de la largeur des routes. Cela permettrait également d'aider à mieux respecter les priorités.

Il faudrait aussi revoir la circulation dans les différentes rues de Taussat : Stop, priorités à droite, cédez le passage, ....

Nous notons qu'il faut sécuriser le manège place de Courcy en été par la mise en place de barrières et l'installations de poubelles afin de limiter les déchets au sol.

## **4- Réunion de l'association TAUSSAT :**

Françoise Chartier-Beis nous informe qu'elle a été victime de chantage de la part de divers membres de l'association TAUSSAT lui demandant de faire un choix entre l'association et le comité de quartier. Elle nous précise toutefois que d'autres membres ne partagent pas ce point de vue, la soutiennent et semblent ne pas comprendre cette attitude.

#### **5- Nettoyage de la plage des Fontaines :**

La zone face au port, au niveau des galets est "sale" : algues, quelques laisses de mer et déchets.

Il serait souhaitable d'installer une douche et des toilettes publiques. La mise en place des toilettes publiques est prévue.

Pourquoi ne pas installer une boîte à livre comme au niveau du port ostréicole ?

#### **6- Feu de la Saint Jean :**

Nous proposons de nous associer au comité des fêtes de Lanton pour l'organisation.

Béatrice Aurientis est favorable à cette proposition.

#### **7- Association "Lanton Demain" :**

Cette nouvelle association de la commune a distribué des tracts dans la commune.

Elle a pour objet de faire évoluer la commune, les quartiers de Lanton, Taussat et Cassy.

Selon cette association « les gens ne se reconnaissent pas dans les associations existantes ou les comités de quartier ».

Cette association, tout comme l'association TAUSSAT, veulent donc se mettre en concurrence avec les comités de quartiers, nous estimant illégitimes à être les porte paroles des Lantonnois.

Rédigé par Marie Mercier, le 31 mai 2018.